

# Développer l'infrastructure routière vite et de manière ciblée

27.02.2014

---

## D'un coup d'oeil

Le Conseil fédéral a lancé la consultation relative au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Après l'acceptation du projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), c'est au tour du financement de la route d'être doté de nouvelles bases. Il importe de tirer les enseignements du projet FAIF afin de garantir les performances futures du mode de transport de loin le plus important.

En comparaison internationale, la Suisse dispose de remarquables infrastructures routières. Cela ne doit cependant pas nous faire oublier que la route atteint de plus en plus souvent ses limites de capacités. Depuis 1990, le trafic sur le réseau de routes nationales a doublé. Quelque 20 000 heures d'embouteillages par an occasionnent des coûts économiques élevés.

Le développement des infrastructures routières en fonction des besoins est important pour une économie moderne, caractérisée par la division du travail. Les entreprises et les salariés doivent pouvoir compter sur un réseau routier fiable, qui réponde à leurs besoins de mobilité - sachant que 80 % environ du transport de voyageurs et plus de 60 % du transport de marchandises sont effectués par la route. L'économie salue l'intention du Conseil fédéral de doter le financement des infrastructures routières d'une base durable et de les améliorer judicieusement.

Le trafic routier est l'un des piliers de l'économie suisse. Il importe d'éliminer rapidement les goulets d'étranglement, sur la base de critères économiques. L'optique nationale doit primer lorsqu'il est question du réseau. Des projets importants pour l'économie, comme le contournement de Morges ou l'autoroute dans la vallée de la Glatt, doivent figurer dans le programme de développement stratégique des routes nationales. Quant aux projets ayant une utilité plus régionale, ils doivent être considérés comme tels et ne pas être prioritaires pour le financement.